



## COMMUNIQUÉ DE PRESSE

### Abrogation de l'arrêté concernant les restrictions temporaires de l'utilisation de l'eau potable

**Au vu de l'amélioration des conditions, le Conseil communal a décidé le retour à une situation normale quant à l'utilisation de l'eau potable. Il recommande cependant à la population de poursuivre les bonnes habitudes prises pour économiser l'eau**

Suite à ses décisions des 12 et 18 août dernier de restreindre la consommation d'eau, le Conseil communal a décidé de lever avec effet immédiat les restrictions d'utilisation de l'eau potable imposées.

En effet, les précipitations de fin août et début septembre ainsi que les économies d'eau réalisées par la population ont fait que les conditions sont à nouveau « normales » en ce qui concerne le réseau et la distribution de l'eau.

L'exécutif tient encore une fois à remercier la population pour les efforts consentis et les bonnes habitudes prises pour économiser l'eau durant cette période.

Saint-Aubin-Sauges, le 8 septembre 2022

Le Conseil communal

**Contact :** M. Maxime Rognon, chef du dicastère des services industriels  
[maxime.rognon@ne.ch](mailto:maxime.rognon@ne.ch), 032 886 52 50